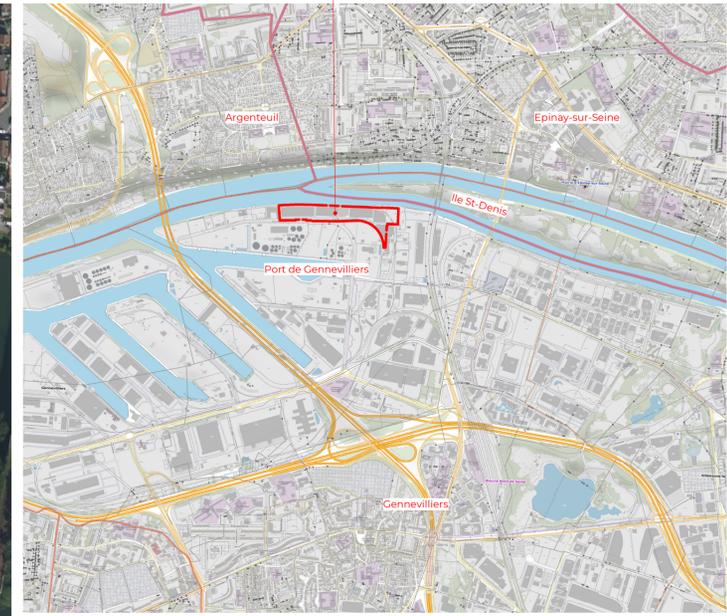




PCI - Plan de situation
Ech : 1 : 2000



PCI - Plan de situation IGN
Ech : 1 : 20000

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte... jouit [son] œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous... qui comporte... des attributs d'ordre patrimonial...
L'article L650-2 du Code du Patrimoine stipule que « Le nom de l'architecte... et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures ».

Responsabilité de l'architecte.
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage choisit de lui confier.

Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce seul cadre réglementaire et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'il en serait fait pour quelque autre usage.

Dossier d'appel d'offre et marchés de travaux.
Les documents plans et pièces écrites élaborés dans le cadre de dossier d'appel d'offre ou marchés de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient remplacer les plans d'exécution (pour visa du maître d'œuvre d'exécution et approbation du bureau de contrôle) à la charge de l'entreprise dans le cadre de son marché.

L'appartenance à l'entreprise en charge de l'exécution de son marché d'informer le maître d'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qui lui sont soumises, ou modifications qui s'y trouveraient selon elle nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et événements dans le respect des normes et règles en vigueur et autorisations délivrées.

GREEN DOCK PLATEFORME MULTIMODALE A ETAGES

Port Autonome de Gennevilliers - 28 route du Bassin n°6 92230 GENNEVILLIERS



DEMANDEUR : Goodman

GOODMAN FRANCE SARL / 24, Rue de Prony 75017 - PARIS / T: 01 55 35 08 50

| | | | |
|--|--|--|---|
| ARCHITECTE : A26 AV. DE LA RUE NEUVIERS 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80 | BE ICPE : anteagroup ANTAGROUP 214, PLACE DU GENERAL DE GAULLE 92060 - ANTONY T: 01 57 63 14 00 | BE VRD, ENERGIE ET FLUIDES : egis EGIS 4, RUE DOLDES BARBURI 93188 - MONTREUIL Cedex T: 01 49 20 17 72 | BE FACADES ET ENVIRONNEMENT : eliOTH ELIOTH 4, RUE DOLDES BARBURI 93188 - MONTREUIL Cedex T: 01 49 20 13 10 |
| PREVENTIONNISTE : CE-CO CE-CO 92, RUE GRANDE RUE 75009 - MONTREUIL T: 06 43 56 29 41 | BUREAU DE CONTROLE : Groupe Qualiconsult QUALICONSULT 208, AVENUE DES FUGILES 92050 - SAINTE NOBIE T: 03 27 90 71 63 | BE PAYSAGISME ET CERTIFICATIONS : pue laut PAVET 19, RUE VICHON 75008 - PARIS T: 01 40 74 00 50 | ARCHITECTE NAVAL : ship-ST SHIP-ST 6, RUE BARONNEAU 94000 - MARTINI T: 02 97 50 38 05 |

PC 92036 24 E0001 - PIECES COMPLEMENTAIRES ET SUBSTITUEES

PLAN DE SITUATION

| | | | |
|--|----------------------------|--------------------|----------|
| ECHELLE : | DATE : JANVIER 2025 | FORMAT : A1 | PC1A |
| 1674 - PC - A26GL - ARC - SIT - PLN - TN - 0 | | | |
| N° Affaire | Phase | Erreteur | Lot |
| | | | Bâtiment |
| | | | Niveau |
| | | | Indice |
| | | | N°Chrono |